



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : MIT // Catalogue des nanos // Substances CMR // Cosmed Veille // Innovation.

MIT : le sort de l'ingrédient semble désormais scellé



- Mélange MIT/MCIT dans les produits non rincés : la Commission Européenne a interdit en septembre 2014 l'utilisation du mélange MIT/MCIT dans les produits non rincés. Les entreprises avaient jusqu'au 16 juillet 2015 pour se mettre en conformité. Les produits mis sur le marché avant cette date devront être écoulés avant le 16 avril 2016.

- MIT dans les produits non rincés : le projet de

Règlement vise à interdire l'utilisation du MIT dans les produits non rincés. Une consultation publique au niveau de l'OMC doit s'achever en mars 2016, date à partir de laquelle la Commission publiera le Règlement, avec un délai d'application de 6 mois.

- MIT dans les produits rincés : lors de la réunion plénière du 9 février 2016, la Commission a suivi l'avis du SCCS, qui confirme un risque de sensibilisation (induction) avec une utilisation au-delà de 15 ppm dans les produits rincés. La Commission Européenne souhaite donc publier un règlement pour limiter son utilisation à 15 ppm maximum, avec un délai d'application de 6 mois à compter de sa publication.

En pratique, compte tenu des délais administratifs relativement importants, ce règlement ne serait publié que début 2017. Pour permettre aux industriels de reformuler et écouler les produits concernés, **Cosmed a obtenu un délai de 9 mois, soit 3 mois de plus que les 6 envisagés par la Commission.**

Une consultation publique sera prochainement lancée par la Commission.

[// Plus d'infos](#)



Catalogue des nanos : vérifiez vos formules !

Le catalogue des nanomatériaux utilisés dans les produits cosmétiques est annoncé pour le 1er semestre 2016. En effet, suite aux erreurs de notification, identifiées en 2015 sur le portail du CPNP, les industriels avaient bénéficié d'un délai supplémentaire pour réaliser des corrections avant publication.

Ce catalogue est un document très important pour la filière car une fois publié, il servira de référence aux États Membres, mais également à de nombreux pays tiers qui s'inspirent largement de la législation européenne. **Or la Commission vient de prévenir les associations professionnelles européennes que plusieurs ingrédients notifiés par l'industrie comme nanos ne sont pas autorisés dans les annexes ou n'ont pas fait l'objet d'une notification article 16.**

Par conséquent, les produits cosmétiques contenant ces nanos ne sont pas conformes ! Cosmed invite les industriels concernés à vérifier les formules sans délai avant la publication officielle du catalogue.

[// Plus d'infos](#)



Substances CMR : le casse-tête de l'article 15 !

L'article 15 du Règlement (CE) n°1223/2009 décrit les conditions d'interdiction automatique des substances CMR dans les produits cosmétiques et dans le même temps les conditions de dérogation à cette interdiction. Des imprécisions dans l'article 15, soulignées par les associations professionnelles et certains états membres, rendent laborieuses les mises en œuvre de l'interdiction de certaines substances, de même que leur dérogation éventuelle pour un usage cosmétique.

La Commission a donc mandaté son service juridique pour obtenir une interprétation officielle de l'interdiction d'une substance suite à sa classification CMR (selon le règlement CLP).

Ainsi, la Commission a mis en suspens temporairement les décisions concernant le PHMB et le formaldéhyde. À suivre...

[// Plus d'infos](#)



Cosmed Veille : de nouveaux pays ouverts !

COSMED a ouvert, le 19 février, 7 nouveaux pays et une spécificité pour la Chine dans sa veille réglementaire internationale. Le Nigéria, l'Afrique de l'Est (Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda), le Ghana et Hong-Kong (spécificité de la Chine) bénéficient désormais de fiches et tableaux de synthèses réglementaires. Au total la veille réglementaire Cosmed couvre aujourd'hui 110 pays.

[// Plus d'infos](#)



Innovover : Rôle de la co-innovation entre les filières

Le 28 janvier a eu lieu le colloque MDD 2016 dédié à la création de valeur par l'innovation en présence de Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Jean Marc GIROUX, Président de Cosmed y était invité à exposer les spécificités de l'innovation dans la filière cosmétique, notamment au niveau des TPE innovantes, des PME et des ETI. À l'aide de nombreux exemples, l'accent a été mis sur la performance des coopérations transversales inter-filières et inter-pôles qui ont démontré leur grande efficacité comparée aux organisations traditionnelles "verticales" au sein d'une même filière. La co-innovation comme voie d'avenir pour faire émerger les innovations à forte valeur ajoutée a été particulièrement saluée par Matthias Fekl.

Comme en 2015, Cosmed est partenaire du Salon MDD Expo 2016 qui s'ouvre désormais plus largement aux produits non alimentaires, et notamment aux produits cosmétiques.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES



